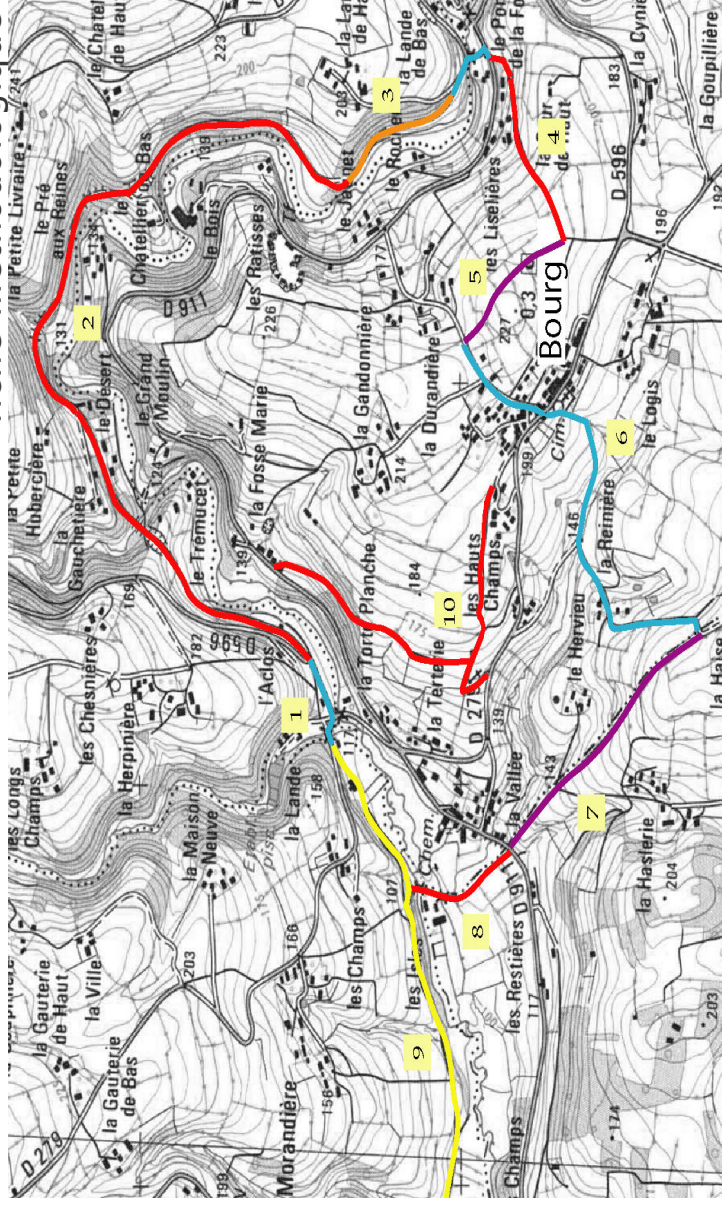


Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

- fiche méthodologique -



Légende :

- Chemin rural
- Chemin rural revêtu
- Voie communale, départementale ou d'état
- Domaine privé de l'Etat ou du Département (chemins départementaux -Type Voie Verte-, chemin forestier domanial -ONF-)
- Domaine privé des particuliers (chemin privé, chemin d'exploitation, Servitude de passage littoral -SPPL-)

Domaine privé de la commune

Afin de faciliter l'information du PDIPR, nous vous invitons à mettre à jour la carte « Chemins et voies proposés à l'inscription au PDIPR » en identifiant la nature des voies utilisées (chemin rural, chemin privé...) par l'utilisation de couleurs, selon le principe détaillé ci-dessous :

- Identification du statut de chaque voie par l'emploi de couleurs différentes :
 - Rouge : chemin rural
 - Orange: chemin rural revêtu
 - Bleu : voie communale, départementale ou d'état
 - Jaune : domaine privé de l'Etat ou du Département
 - Violet : domaine privé des particuliers (chemin privé, chemin d'exploitation...)
- Précisez le point où le chemin commence et se termine
- Numérotation de chaque chemin.

En outre, nous vous prions de bien vouloir associer à la carte dûment complétée un tableau récapitulatif des informations relatives à chaque voie inscrite :

Numéro de la voie	Statut juridique	Intitulé	Revêtement	Longueur	Largeur			Responsable entretien	Autres remarques
					<1,20m	1,20m -3 m	>3 m		
1	Voie communale	VC n° 12	Goudron	150 m					Route à forte circulation
2	Chemin rural	CR n° 4	Pierre et/ou terre	1200 m		< 1,20m		EPCI	Impraticable en hiver...
3	Chemin rural	CR n° 4	Goudron	300 m		> 3m		Commune	
4	Chemin rural	«de la fontaine»	Pierre et/ou terre	450 m		1,20m -3 m		EPCI	Travaux à réaliser
5	Chemin Privé		Pierre et/ou terre	400 m		< 1,20m			Convention de passage (Mr Durand)
9	Voie Verte		Pierre et/ou terre	2500 m		> 3m		Conseil Général	